



## AVIS PUBLIC

### Assemblée publique de consultation

#### Adoption du projet de règlement 288-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments

1. Que lors de la séance tenue le 20 janvier dernier, le conseil de la Municipalité a adopté le projet de Règlement numéro 288-2026 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments ».
2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 janvier 2026, à 19 h, à la salle du conseil sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
4. Que le règlement concerne le territoire de toute la municipalité.
5. Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée sur le site internet de la Municipalité [www.stbrunokamouraska.ca](http://www.stbrunokamouraska.ca) ou aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 321, rue de l'Église, bureau 1, Saint-Bruno-de-Kamouraska.

Donné à Saint-Bruno-de-Kamouraska, ce 21<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

Pascale Pelletier Ouellet  
Directrice générale et greffière-trésorière